

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du 26 novembre 2021

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Par application de l'article 7 du Règlement intérieur, le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2020 est approuvé.

2. Rapport d'activité du Conseil d'administration

Par application de l'article 17 des Statuts, l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Président présente le rapport d'activité du Conseil d'administration. Celui-ci s'est réuni deux fois depuis la dernière Assemblée générale, en juin et en septembre 2021. Afin d'avoir un calendrier de travail plus équilibré sur l'exercice, il est proposé de positionner deux Conseils, le 1^{er} en janvier, le 2^{ème} fin juin. Le dernier Conseil de juin s'est tenu dans une formule aménagée favorisant le travail en commun ; il a voté la feuille de route stratégique fixant le cadre du mandat, à l'horizon 2024. Les commissions travaillent à sa mise en œuvre et le Bureau en suit régulièrement l'avancement.

Il a été mis à disposition des membres de l'association un site collaboratif qui permet d'avoir accès plus simplement à tous les documents de l'association. Concernant les personnalités qualifiées, les membres sont désormais au complet. Le Conseil a voté l'intégration de Madame Marie-Noëlle Quiot au Bureau ; il est demandé à l'Assemblée générale de ratifier sa nomination au sein du Conseil.

Durant l'année écoulée, la Direction générale a continué à gérer la crise sanitaire.

Une démarche a été initiée auprès des pouvoirs publics, visant à proposer de doubler temporairement le plafond d'épargne-retraite, pour fléchir l'épargne accumulée des Français les plus aisés vers des emplois longs (financement des entreprises et de la relance).

Au sein du FIR, enceinte incontournable pour les acteurs de l'ISR, Préfon est à l'origine d'un groupe de travail sur l'entreprise à mission et l'ISR. Au-delà, son positionnement en faveur des appels de l'organisation de place Finance for Tomorrow pour la transition juste et le développement de la finance à impact a été cité lors de la COP26 à Glasgow. Les contacts sur ces aspects sont réguliers avec le cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale, solidaire et responsable.

L'association a coanimé le Grand Débat Jonxio qui s'est tenu le 18 novembre dernier, portant 6 propositions pour développer l'épargne-retraite. Préfon continue de même à travailler au sein de l'association européenne des retraites du secteur public EAPSPI. Un contact a été noué avec le GIP Union retraite, les retraites facultatives étant désormais intégrées à l'information retraite accessible aux Français.

Les travaux avec CNP Assurances avancent, dans un souci de répondre aux questions de l'association chez les interlocuteurs de Préfon, en dépit des difficultés rencontrées en matière de gestion administrative.

Le Comité de pilotage Préfon-CNP Assurances mis en place en 2020 est opérationnel, sa première action a été de signer la charte pluriannuelle de revalorisation du régime. Au 1^{er} janvier 2021, la valeur de service a été revalorisé de 0,21% tout en limitant la revalorisation de la valeur d'achat à 0,30%. Au 1^{er} janvier 2022, la valeur d'achat devrait augmenter à minima de 1%, pour prendre en charge en partie le coût de la garantie-décès pour le régime. Compte tenu de la bonne tenue des marchés financiers et de la remontée des taux, la valeur des rentes devrait augmenter de manière plus significative, même s'il ne sera pas possible de suivre le niveau de l'inflation.

Le Comité de pilotage a également acté la mise en œuvre d'un comité des sages, pour un dialogue au meilleur niveau avec les décideurs du consortium des assureurs. Ce dernier a défini un programme de travail ambitieux, dont les évolutions apportées à l'offre Préfon-Retraite forment le premier pan, pour l'amélioration de l'attractivité du régime (garantie-décès, mensualisation, réduction des frais d'entrée et prélèvement sur l'encours, formalisation d'une démarche ISR dans le régime). D'autres sujets sont instruits par ce comité ; le passage prévu de Préfon-Retraite en Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) n'aura pas de conséquence sur la gouvernance, mais devra donner des marges de manœuvres pour investir davantage en actions, constituer des plus-values et accroître la capacité de revalorisation.

Les quatre assureurs, qui témoignent de leur attachement à la gestion du régime, sont poussés par l'association à aller plus loin en matière d'ISR, avec en perspective un objectif d'impact positif des investissements sur la société et l'environnement. Un projet de communication commune permettra de passer du constat des bonnes pratiques respectives à la construction d'une perspective propre au régime.

En matière de relations avec les affiliés et de communication, depuis la dernière Assemblée générale :

- Trois numéros de Préfon.Info ont été publiés avec des efforts importants en matière de transparence et de pédagogie, en plus de trois lettres Préfon.News.
- Les Préfon.TV ont repris, Marseille puis Strasbourg.
- Le dispositif éditorial est complété par de nouveaux formats vidéo, Préfon.10 minutes.
- La série de podcasts s'est poursuivie et elle rencontre un succès grandissant.
- Les sites web ont été revus et livrés à la bonne date :
 - o un site de l'association : www.prefon.asso.fr,
 - o Un site commercial opéré par la SAS de courtage : www.prefon.fr,
 - o qui permet l'accès à l'espace client : www.monespace.prefon.fr, la nouveauté étant que l'affilié y retrouve l'ensemble de ses contrats.

Le 21 septembre dernier était organisé un petit-déjeuner-débat avec CDC Habitat sur l'initiative commune visant à proposer aux affiliés Préfon un service d'accès prioritaire à un parc de logements intermédiaires, profitant en cela de l'investissement immobilier du canton Préfon-Retraite.

En matière de développement, le Président présente les chiffres communiqués par Préfon Distribution. Il juge important que les organisations syndicales contribuent à la communication du régime Préfon-Retraite. Le nombre d'affiliations a connu un net ralentissement en 2020 et l'année 2021 s'annonce de nouveau difficile. Pour autant, la collecte du régime s'est maintenue et devrait progresser en 2021, tandis que Préfon-Vie Responsable a été distinguée plusieurs fois dans la presse.

L'association s'est appuyée dans ses travaux sur ses commissions permanentes et une commission de création récente, chargée de suivre les mesures prises dans le cadre du plan de maîtrise des risques ; elle a pu s'assurer du bon niveau de sécurisation des activités. La commission ISR a pu constater une nouvelle fois la progression de la qualité extra-financière du portefeuille du régime. Elle poursuit le dialogue avec les assureurs, fondé sur la capacité de convaincre chacun d'entre eux d'aller plus loin dans l'exigence ISR, pour alimenter une communication sur le régime dans son ensemble. Une réflexion est ouverte pour permettre de mieux mesurer l'impact des investissements, au-delà des critères établis a priori – c'est sur ce sujet notamment que la commission ISR et la commission financière se sont réunies pour partager leurs travaux. La commission financière a suivi la gestion financière au moyen de rapports dont le format a été amélioré, dans le prolongement de l'évolution de la méthode de travail avec les assureurs. Même si le taux de couverture des engagements est en progression (environ 125% après 119,6% à fin 2020), notamment grâce à la performance de la poche de diversification, le retour de l'inflation va mettre à l'épreuve la capacité de revalorisation du régime. La commission prospective a instruit deux chantiers de développement s'inscrivant dans la feuille de route stratégique : le référencement de fonds d'épargne sur une thématique de financement de l'économie réelle et des PME et le lancement d'un PER catégoriel pour les établissements parapublics, en plus de réflexions sur une offre de prévoyance complémentaire. La commission administrative a suivi avec attention les moyens mis en œuvre par CNP Assurances pour revenir à une qualité de service normale, centrale pour l'image de Préfon auprès de ses affiliés.

Elle s'attache aussi à adapter les indicateurs de suivi aux évolutions de la gestion administrative.

3. Réponse aux questions des affiliés

L'association a reçu 4 courriers comprenant 6 questions. L'Assemblée générale donne mandat au Directeur général pour apporter une réponse aux courriers des affiliés. Ces réponses seront publiées sur le site de l'association, de même que le relevé de décisions.

Thème	Nombre de questions
Frais du régime	1
Garantie-décès	1
Réversion	1
Mensualisation des rentes	1
Revalorisation des rentes	2

4. Ratification d'une nomination au Conseil d'administration

Par application des articles 18 et 19 des Statuts et de l'article 19 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale ratifie la nomination de Madame Marie-Noëlle Quiot au Conseil d'administration.

5. Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2021, intervention du Commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'association

Après présentation par le Trésorier général et certification par le Commissaire aux comptes, le rapport et les comptes de l'association pour l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont approuvés à l'unanimité. Le résultat de l'exercice, à hauteur de 26 976€, est affecté aux réserves de l'association.

Pour parfaire ses outils de surveillance du régime Préfon-Retraite, l'association missionne chaque année son Commissaire aux comptes afin d'examiner les comptes du régime. Cette mission d'examen limitée permet de présenter à l'Assemblée générale les mécanismes techniques et financiers à l'œuvre dans le pilotage par l'assureur du régime. Sont également analysés les indicateurs-clefs que sont le taux de couverture, le niveau des provisions, les mécanismes de réassurance.

Concernant la mission d'examen des comptes du régime Préfon-Retraite 2020, le Commissaire aux comptes précise en synthèse :

« L'examen analytique des comptes du régime Préfon-Retraite n'appelle pas d'observation de notre part sur leur régularité et leur sincérité. »

Les membres de l'Assemblée générale doivent s'acquitter d'une cotisation. Par application de l'article 6 des Statuts, sur proposition du Trésorier général, l'Assemblée générale valide le montant de la cotisation de ses membres, fixé à 20 euros pour l'année 2022. Il est rappelé que les fonctions exercées par les membres des instances de l'association sont bénévoles.